ROCHEFORT-EN-TERRE TOURISME

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / PARTENARIAT 2027

## ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de vente des partenariats et des offres commerciales sur nos supports de communication, entre Rochefort-en-Terre Tourisme, dont le siège social est sis à 3 Place des Halles 56220 ROCHEFORT-EN-TERRE, représenté par M Nicolas JEAN, directeur, ci-après dénommé « l'éditeur » et une personne morale ou physique ci-dénommé « le partenaire ». Toute souscription au formulaire d'adhésion 2027 par le partenaire implique son acceptation pleine et entière des tarifs 2027 et des présentes conditions générales de vente.

## ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DU PARTENARIAT 2027

Seuls les prestataires ayant rempli et envoyé le formulaire d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion seront considérés comme partenaires officiels de Rochefort-en-Terre Tourisme.

Les adhésions seront closes au **31 janvier 2027**. Au-delà de cette date, la présence sur les éditions « Carnet d'adresses » et « Guide hébergements » ne sera plus possible. Les adhésions en cours d'année seront toutefois possibles, sans possibilité d'apparaître dans les éditions. Le même tarif s'appliquera, quelle que soit la date d'adhésion.

Une page "Coup de cœur", sous la forme d'un article sur le site internet de l'office de tourisme et/ou sur une des éditions de l'office de tourisme, est proposée au partenaire. Ce service est optionnel, payant et valable uniquement pour l'année d'adhésion. Si le partenaire ne renouvelle pas son adhésion, l'éditeur se réserve le droit de mettre hors-ligne sa page rédactionnelle, comme tout autre contenu le concernant.

La création de contenu et le partage de contenu du partenaire sur les réseaux sociaux de Rochefort-en-Terre Tourisme est un service optionnel et payant.

Les insertions d'encarts publicitaires sont proposées dans les éditions. Toute réservation devra se faire via le formulaire à compléter par le partenaire et sera facturée au tarif renseigné dans ledit formulaire. L'éditeur se réserve le droit de refuser les formulaires complétés en dehors des délais impartis pour l'impression de l'édition.

Le visuel de l'insertion publicitaire paraît sous la seule responsabilité du partenaire qui déclare être l'auteur unique et exclusif du texte, des dessins, images et tout autre élément visuel, et être titulaire de l'ensemble des droits et autorisation nécessaires à la parution de la publicité. Le partenaire certifie que la publicité est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Si aucune demande écrite et explicite est faite, Rochefort-en-Terre Tourisme se réserve le droit d'insérer la publicité à l'emplacement et dans l'édition de son choix (« Carnet d'adresses » ou « Guide hébergements »).

Le partenaire garantit Rochefort-en-Terre Tourisme contre toutes condamnations et frais judiciaires et extrajudiciaires que celui-ci pourrait supporter du fait de tout recours de tiers suite à la parution de la publicité. Les conditions sus-mentionnées valent également pour les éléments visuels fournis par le partenaire pour la création ou mise-à-jour de sa page dédiée sur le site internet de Rochefort-en-Terre Tourisme.

La responsabilité de l'office de tourisme ne saurait être engagée en cas d'impossibilité de produire, de publier ou de diffuser le support de communication choisi pour des raisons indépendantes de sa volonté. Notamment, l'office de tourisme sera libéré de son obligation par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, de circonstances ayant une cause externe, comme de tout acte de fait ou de droit émanant de tout tiers, indépendant du fait personnel de Rochefort-en-Terre Tourisme et l'empêchant directement ou par l'intermédiaire d'un tiers de répondre à ses obligations.

L'office de tourisme ne sous-traite aucune prestation à une société tierce. Seules nos équipes en interne sont habilitées à proposer des offres de partenariat ou d'insertions publicitaires sur nos supports.

**ARTICLE 3 – TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les tarifs 2027 détaillés dans le Guide du partenariat et le formulaire d'adhésion sont exprimés en Euros avec un taux de TVA de 20 %. Le partenaire effectuera le paiement TTC de sa commande dès réception de la facture dans les délais en conformité avec la réglementation. Pour tout défaut de paiement, Rochefort-en-Terre Tourisme se réserve le droit d'interrompre la parution sur les éditions ou de mettre hors-ligne la page du partenaire sur son site internet www.rochefortenterre-tourisme.bzh.

**ARTICLE 4 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Si celà est demandé par l'éditeur, tout hébergeur, professionnel ou particulier, doit pouvoir justifier d' :

- Une immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Une déclaration en mairie de location de chambre d'hôte ou de location de meublé de tourisme. Cette déclaration est obligatoire en application des articles L.324-4 et D.324-25 du code du tourisme,
- Une conformité aux règles de sécurité et d'hygiène, accueil du public,
- Un droit d'exploitation du domaine public pour exercer son activité au cas échéant.

L'office de tourisme se réserve le droit de refuser ou de suspendre tout partenariat pour tout manquement juridique, administratif, préjudice moral ou défaut à la stratégie Rochefort-en-Terre Tourisme. Un tel refus ne fait naître au profit du partenaire aucun droit à l'indemnité.

**ARTICLE 5 – DROIT DE MODIFICATIONS DES INFORMATIONS**

Toute modification ou annulation doit faire l'objet d'un écrit sous forme d' e-mail.

Tout changement d'information sur les éditions ne pourra se faire qu'au moment de l'adhésion du partenaire.

Concernant le site internet, les modifications pourront être demandées par e-mail à tout moment de l'année, dans un délai conforme à l'activité de l'office de tourisme.

En cas d'erreur sur les éditions ou le site internet, le formulaire rempli et validé par le partenaire fera foi.

**ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi Informatique et Libertés, le partenaire dispose des droits d'opposition, d'accès, de rectification des données vous concernant auprès de Rochefort-en-Terre Tourisme. Sauf opposition de sa part, les données le concernant pourront être utilisées par Rochefort-en-Terre Tourisme.

**ARTICLE 7 – LITIGES**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et ne pouvant aboutir à un règlement amiable et positif, sera de la compétence du tribunal compétent.